



# PARRAINAGE CIVIL

Date :	Heure :
Nombre approximatif de personnes présentes lors de la cérémonie :	
Salle :	
Elu célébrant :	
Tél parents :	

## ENFANT A PARRAINER :

Nom : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Lieu de Naissance : .....

	PARENT 1	PARENT 2	PARRAIN	MARRAINE
Nom				
Prénoms				
Date et lieu de naissance				
Adresse complète				
Profession				



# PARRAINAGE CIVIL

Pour parrainer votre enfant à Indre, vous ou vos parents (grands-parents de l'enfant) devez être domiciliés dans la commune.

Liste des justificatifs à fournir :

- Copie des pièces d'identité des parents, parrain et marraine
- Acte de naissance de l'enfant à parrainer daté de moins de 3 mois, ou à défaut le livret de famille
- Justificatif de domicile

NB : un parrainage civil a une valeur uniquement morale et ne saurait engager la responsabilité des personnes concernées devant une juridiction quelle qu'elle soit.